Arrêté mis en ligne le :

03 JUIL. 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2025
Application agréée E-legalite.com
084-288400039-20250703-A25_090-AR

2025/101

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Tél. 04.32.44.89.30

Avignon, le 03 juillet 2025

N°25/090

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°23/229 du 1er décembre 2023 du Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant les recrutements et nominations intervenus dans le cadre d'emplois dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 84,

Considérant les propositions émanant des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant l'analyse des propositions faite au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit, à compter du 03 juillet 2025 :

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-084-288400039-20250703-A25_090-AR

- Monsieur Michel ALIAGA, mairie de LE THOR,
- Monsieur Marc ARNOUX, mairie de SAINT CHRISTOL D'ALBION,
- Monsieur Thierry BERNON, CA VENTOUX COMTAT VENAISSIN,
- Monsieur Christophe BLAZY, mairie de BOLLENE,
- Monsieur Christophe BOUIS, mairie de LE THOR,
- Monsieur Philippe BRITY, SM DEFENSE ET VALORISATION FORESTIERE,
- Monsieur Joël DUBAN, mairie de MAZAN,
- Madame Magali DUMONTEIL, mairie de BOLLENE,
- Madame Gilliane ETTEN, mairie de PERTUIS,
- Monsieur Eric MELONI, mairie de PERTUIS,
- Monsieur Jamel OUANDA, CA DU GRAND AVIGNON,
- Monsieur Ludovic PONS, CC DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE,
- Monsieur Marcel PONSON, mairie de VIOLES,
- Monsieur Bruno THEROND, CC AYGUES OUVEZE EN PROVENCE.

Article 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans.

Article 3 : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
VAUCLUSE

Le Président

Maurice CHABERT